

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Limousin
80 avenue Baudin
87000 Limoges
05 55 08 17 52
limousin@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur



ASSOCIATION CONSERVATOIRE FERROVIAIRE TERRITOIRE LIMOUSIN PÉRIGORD

9, rue Martin Freminet
87100 Limoges
06 70 14 54 42
cftlp@laposte.net
www.trainvapeur.com

Suivez-nous sur

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du Crédit Agricole Centre Ouest

Impression CRCO 391 007 457 RCS Limoges

FONDATION

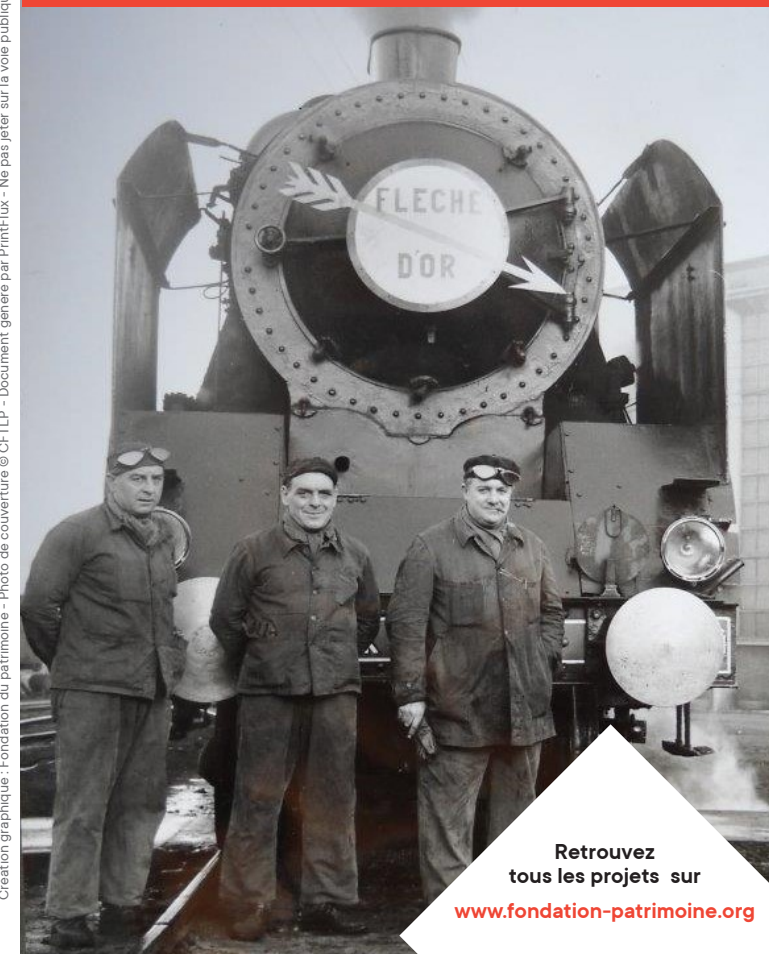


► JE DONNE !

Pour la restauration de la
Locomotive à vapeur 231K 82
et son tender

HAUTE-VIENNE (87)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © CFTLP - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► L'ancêtre de l'Eurostar, restauré par une équipe de bénévoles.

◆ LE PROJET

Toujours propriété de la SNCF, elle est confiée au CFTLP, **association de 38 ans d'existence**, qui compte près d'une centaine de membres s'investissant plus de 5000 h par an. Parmi les membres actifs, 2 des 3 enfants du mécanicien titulaire de la locomotive lors de ses derniers voyages, ce qui lui vaut le tendre surnom de « **La machine à Papa** ». La CFTLP a déjà dirigé la restauration de plusieurs locomotives remises en service dont la 140 C 38 qui a notamment été **utilisée pour le tournage de plusieurs films et séries**.

◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Cette locomotive, **construite par la société SACM de Belfort en 1920**, peut atteindre les 120km/h grâce à sa puissance de 1693 kW pour 176 tonnes. Dernière locomotive à vapeur à avoir tiré le train « La Flèche d'Or », **train direct entre Paris et Londres**, elle est le symbole des relations ferroviaires entre la France et l'Angleterre, bien avant le percement du tunnel sous la Manche. **A ce jour, 3 exemplaires subsistent dans le monde.**

◆ LA MOBILISATION

Porté par l'association CFTLP, **ce chantier représente un coût important** et nécessite l'intervention d'entreprises spécialisées. La première partie des travaux concerne la restauration du train de roulement et sera suivie par la révision de la chaudière, du mécanisme moteur et des différents équipements.

Sachez que **financer ce projet de restauration, c'est aussi soutenir l'ancienne région Limousin**. En effet une fois restaurée, cette locomotive **constituera une attraction touristique de grande ampleur** pour nos départements et pourra servir par ailleurs de décor de cinéma, assurant ainsi un nouveau rayonnement économique pour notre territoire.

Montant des travaux	126 000 €
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	Novembre 2020

Crédit photos © Jacques GAUCHET/Fondation du patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Locomotive à vapeur 231K 82 et son tender

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/62947
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de : **Fondation du patrimoine - Locomotive CFTLP**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre